Comité de Direction
District Meurthe-et-Moselle de Football

Réunion électronique du mardi 23 janvier 2024

Membres consultés :

Mmes GOUNOT Laurence et SONTOT Noëlle

MM. BAZZO Jean-Pierre, BIANCALANI Maurice, BOUCHON Jean-Pierre, BRIKAT Hamza, CANDAT Michel, CHAIB Malik, DAUPLET Jean-Luc, DI BENEDETTO Vito, GOSTNER Dany, GROSJEAN Frédéric, LANGKUST Olivier, LEGGERI Gauthier, LEROY Yann, RIBAULT Cédric, URIET Daniel, VALSAQUE Bernard et VAUTRIN Franck

Mme GERARD Nathalie et M. KLEIN Joël n'ont pas participé au vote.

Demande de conciliation auprès du CNOSF

Rappel de l'objet de la demande de conciliation formulée par le club du F.C. Pont à Mousson :

Le club requérant conteste la décision du 21 septembre 2023 par laquelle la commission administrative du district Meurthe-et-Moselle de football lui a donné perdues par pénalité, sur le score de 3 à 0 pour en attribuer le gain aux clubs adverses, les rencontres du 27 août 2023 et du 10 septembre 2023 qui auraient dû opposer son équipe senior respectivement au THIAUCOURT GS 1 et au CHAMPIGNEULLES RC 3, celle du 9 septembre 2023 qui aurait dû opposer son équipe U18 au ENT.ASSLMEXY 21, ainsi que la rencontre du 10 septembre 2023 qui aurait dû opposer son équipe vétérans au BLENOD CLUB VETERANS 32.

Considérant qu'après analyse du conciliateur, ce dernier proposait *au district Meurthe-et-Moselle de football de substituer à la perte par pénalité des matchs infligés au FC PONT-A-MOUSSON par sa commission administrative dans sa décision du 21 septembre 2023, la perte simple des rencontres du 27 août 2023 et du 10 septembre 2023 ayant opposé son équipe seniors respectivement au THIAUCOURT GS 1 et au CHAMPIGNEULLES RC 3, de celle du 9 septembre 2023 ayant opposé son équipe U18 au ENT.ASSLMEXY 21 ainsi que de la rencontre du 10 septembre 2023 ayant opposé son équipe vétérans au BLENOD CLUB VETERANS 32.*

Après étude, le comité de direction, à la majorité des voix, décide de ne pas donner son accord pour la proposition formulée et donc de maintenir la décision de la commission administrative du 21 septembre 2023.

Yann LEROY, Président